

<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article871>



Documentation et méthode de travail de Montesquieu

Entre Voltaire, Dubos et Montesquieu : Le Testament politique du cardinal de Richelieu

- Extraits, index, concordances des Ruvres complètes - Documents pour l'étude et la recherche -
Date de mise en ligne : dimanche 11 septembre 2011

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

La transcription intégrale du manuscrit de *L'Esprit des lois* conservé à la Bibliothèque nationale de France constitue les tomes III et IV des *Ruvres complètes* de Montesquieu (C. Volpilhac-Augier éd., Oxford, Voltaire Foundation, 2008).

Les références de page renvoient à cette édition.

L'ensemble comprend des introductions et des annexes (p. I-CCLI et 897-929), permettant de comprendre les spécificités du manuscrit et les méthodes de travail et de composition de Montesquieu.

Chaque livre est accompagné d'une étude introductive approfondie : genèse, évolution, rapport avec l'imprimé et avec l'ensemble de l'oeuvre.

La présente étude constitue une version révisée d'une partie des annexes B (p. 899-901), adaptée à la publication électronique.

Le Testament politique du cardinal de Richelieu (*L'Esprit des lois*, V, 10, et *Pensées*, no 1962)



Pensees_no_1962.pdf

Dans un passage des *Pensées* daté de novembre 1749 [1], Montesquieu évoque en détail le problème historiographique que lui avait posé l'attribution à Richelieu du *Testament politique*, fortement discutée à l'époque [2] : on sait que Voltaire n'a cessé de proclamer, contre les avis les plus sérieux et les plus fondés, que l'ouvrage, destitué de toute vraisemblance, était apocryphe. Montesquieu argumente pied à pied contre son confrère de l'Académie française, tant sur le fond que sur le « stile » et sur les points techniques qui lui paraissent établir exactement le contraire de ce que prétendait Voltaire. On sait ce qu'il en est : des études postérieures ont donné raison à tous ceux que Voltaire traitait avec tant de mépris ou de condescendance et le *Testament politique* du cardinal de Richelieu figure désormais parmi les classiques de la Raison d'État.

En reliant les différentes étapes que Montesquieu retrace dans les *Pensées* et les strates de corrections du manuscrit de *L'Esprit des lois*, il est possible de restituer la chronologie de sa propre démarche, fluctuante voire hésitante, qui l'a amené finalement à conclure à l'authenticité du Testament, après en avoir discuté avec Voltaire lui-même et avec celui qui emporte sa décision, l'abbé Dubos - autrement dit, deux de ses confrères à l'Académie française.

On trouvera ci-joint le texte de *L'Esprit des lois* (V, 10), dont la copie est essentiellement de la main du secrétaire H, principal secrétaire du manuscrit de travail de *L'Esprit des lois*, qui intervient entre 1741 et 1742. Le chapitre porte de nombreuses corrections, des mains I (printemps 1743), L (1743-1744), N' (été 1745) [3].

Voir les images du manuscrit sur Gallica et la transcription (pdf) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000035w/f298.image>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000035w/f299.image>



Pensees_1962_et_EL_V_10.pdf

Le commentaire de cette page sera exposé plus loin. Présentons maintenant le texte des *Pensées*, en insérant entre crochets et en italiques des éléments de datation.

« Lorsque je lus le Testament politique du cardinal de Richelieu, je le regarday comme un des melieurs ouvrages que nous eusions en ce genre, je crus qu'il faisoit honneur a son auteur, il me sembla que l'ame du grand cardinal y etoit toute entiere [...] je jugay [...] que le Testament politique etoit du cardinal de Richelieu parce que j'y trouvois toujours l'esprit du cardinal de Richelieu, et que je le voiois penser comme je l'avois vu agir [étape 1]. [...] c'est en consequence de ceci que travaillant à l'Esprit des loix, je citay dans deux ou trois endroits ce Testament comme un ouvrage de celui dont il portoit le nom [étape 2], mais aiant par hazard ouy dire à Mr de Voltaire que cet ouvrage n'etoit pas du cardinal de Richelieu, je suprimay les endroits ou j'en avois parlé [étape 3], mais Mr l'abbé Dubos qui avoit beaucoup de connoissances sur ces sortes de faits que je consultay me dit que l'ouvrage etoit du cardinal de Richelieu c'est a dire qu'il avoit été composé par ordre, sous les yeux, et sur les idées de Mr le cardinal de Richelieu, par Mr de Bourzeis et un autre qu'il me nomma, il ne m'en falut pas davantage et je remis les endroits que j'avois tiré [étape 4].

Aujourd'hui en 9bre 1749 C'est-à-dire « en novembre 1749 ». , il paraît une brochure de Mr de Voltaire [...] »

S'il n'est pas possible pour le moment d'établir à quelle époque Montesquieu lut le *Testament* (étape 1) [4] , il est certain qu'on trouve trace de l'étape 2 au plus tard en 1742. En effet, au livre V, chapitre 10 [5] , une première rédaction dit : « Le cardinal de Richelieu veut que l'on evite dans les monarchies les epines des compagnies, qui forment des difficultés sur tout : quand cet homme n'auroit pas eû le despotisme dans le coeur il l'auroit eû dans l'esprit. » Cette phrase est de la main du secrétaire H ; elle a donc été transcrite en 1741-1742.

Mais elle est presque entièrement biffée, avec une correction de la main du secrétaire L (donc datant de 1743-1744) : « Celui qui a écrit le Testament politique », correction elle-même biffée par la même main et remplacée par : « si c'est lui qui a écrit son testament politique ». Cela correspond à l'étape 3, ce dont on a confirmation avec le livre III [6]] : une première version, de la main I (mai-juin 1743), portait en effet : « Que si dans le peuple il se trouve quelque malheureux honnête homme on declare dans le Testament politique du cardinal de Richelieu [...] » Montesquieu n'ose plus alors écrire que le cardinal de Richelieu est bien l'auteur du *Testament*. La rencontre avec Voltaire est donc intervenue entre 1741 et 1743.

Pourquoi une telle confiance en Voltaire ? Ce n'est pas par la qualité de sa documentation et sa maîtrise du sujet que l'historien de Charles XII a frappé Montesquieu [7] . En revanche, en publiant en 1739 l'*Essai sur l'histoire de Louis XIV*, qui constituera les deux premiers chapitres du *Siècle de Louis XIV*, et le *Plan raisonné* du futur ouvrage, Voltaire avait annoncé ses ambitions et sa méthode. Il pouvait légitimement apparaître comme l'un des meilleurs connaisseurs de cette période ; et de fait il a lu force mémoires, que l'on retrouvera en 1751 dans *Le Siècle*.

Jusqu'à quand durent l'influence de Voltaire sur Montesquieu et cette phase de doute ? Autrement dit, quand intervient la rencontre avec Dubos, qui détermine l'étape 4 et incite Montesquieu à rétablir les mots supprimés ?

Dans le même passage du livre III, une deuxième version, due à L (1743-1744), porte : « Le cardinal de Richelieu dans son testament politique [note] declare [...] » La note que nous signalons a été ajoutée par L et dit : « Ce livre a été fait sous les yeux et sur les memoires du cardinal de Richelieu par Mrs. de Bourseis et de..... qui lui etoient

attachés. » Entre le printemps 1743 et 1744, c'est-à-dire pendant le service de L, Montesquieu reproduit donc exactement ce qu'il a par ailleurs noté dans les *Pensées*, avec la même incertitude sur un des noms (sans doute involontaire, car rien n'indique qu'il ait retenu ce nom mais qu'il ait eu interdiction de le reproduire [8]). Ce serait donc durant le service de L que la rencontre avec Dubos aurait eu lieu : le même secrétaire introduit une correction au livre V pour nier l'attribution à Richelieu, une autre au livre III pour la rétablir.

Cette hypothèse semble se confirmer si l'on examine le chapitre 11 du livre V [9].

Voir l'image sur Gallica

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000035w/f127.image>

On déchiffre (non sans difficulté), une première version due à H (1741-1742), « Le cardinal de Richelieu après avoir abattu les ordres de l'état [...] » ; une deuxième version due à L : « Celui qui a fait le Testament politique du [...] » ; une troisième version du même secrétaire L rétablit la première. Ce serait donc bien entre le début et la fin du service de L que Montesquieu aurait changé d'avis [10].

Cette interprétation, séduisante, se heurte à une difficulté majeure : Dubos meurt en mars 1742, après une brève maladie... donc avant que n'intervienne le secrétaire L. Comment concilier cela avec la chronologie des secrétaires ? Cela nous permet en tout cas de conclure que la rencontre avec Voltaire se situe au plus tard durant l'hiver 1741-1742 [11]. Mais au-delà ?

Le seul moyen de lever la difficulté est de ne pas prendre le récit des *Pensées* au pied de la lettre, en imaginant que Montesquieu s'est précipité au retour d'une séance à l'Académie française [12] pour corriger séance tenante son manuscrit. S'il est certain que la rédaction du livre III, chapitre 5, due au secrétaire I (printemps-été 1743), se ressent encore de la critique voltairienne, c'est que I est un copiste, et qu'on lui a donné à reprendre des passages écrits beaucoup plus tôt. L'influence de Dubos ne s'est exercée sur Montesquieu que réflexion faite, comme en témoignent les réticences persistantes de l'époque de L, levées seulement en un deuxième temps, plus d'un an après la mort de Dubos. Montesquieu n'a pas changé d'avis au gré de rencontres et de conversations fortuites, mais en laissant mûrir les choses. C'est seulement lors de la révision générale de L que la version définitive, conforme à l'avis de Dubos, est mise au point - bien avant que Montesquieu ne décide d'étriller son ancien confrère à l'Académie, l'auteur de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*.

[1] N° 1962, secrétaire P (actif du 1er janvier 1748 à la fin de juillet 1750).

[2] Voir Laurent Avezou, « Autour du *Testament politique* de Richelieu. À la recherche de l'auteur perdu (1688-1778) », *Bibliothèque de l'École des chartes* 162 (2004), p. 421-453 ; voir également Diego Venturino, « Montesquieu historien ? À propos du *Testament de Richelieu* et d'un projet d'*Histoire de Louis XIV* », dans *Montesquieu zwischen den Disziplinen. Einzel- und kulturwissenschaftliche Zugriffe*, Edgar Mass dir., Berlin, Duncker und Humblot, 2010, p. 147-162

[3] Nous ne reproduisons que le début du chapitre, qui seul nous intéresse ici. Les barres verticales signalent des additions brèves (leur emplacement - sur le mot lui-même, au-dessus de la ligne ou au-dessous -, n'est pas indiqué, car il est dépourvu de toute signification), le début des additions longues étant signalé par une flèche ^, la fin par le signe +.

[4] Il possédait en deux exemplaires la première édition (1688, in-12, Amsterdam) : *Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu à La Brède*, éd. Louis Desgraves et C. Volpilhac-Auger, Cahiers Montesquieu, 1999 (bientôt en ligne sur le site « Montesquieu »), n° 2430 et 2431 (à noter que

l'éditeur en est le libraire protestant Henry Desbordes ; en 1734, l'éditeur des *Considérations sur les [...] Romains* est Jacques Desbordes). L'édition publiée en 1740 à La Haye par l'abbé de Saint-Pierre avait pu renforcer son intérêt pendant la rédaction de *L'Esprit des lois*.

[5] F. 146v, ici p. 72.

[6] N.a.fr. 12832, f. 61v, ici p. 34.

[7] Voir *Pensées*, n° 641 : « L'auteur manque quelquefois de sens ».

[8] Cette note est supprimée à partir de l'édition posthume de 1757 : peut-être les éditeurs, soucieux de la gloire de Montesquieu, ont-ils souhaité éliminer ce qui pouvait apparaître comme le résidu d'une information incomplète - à moins que Montesquieu lui-même ait voulu éviter toute controverse en la matière. A noter que dans son édition de *L'Esprit des lois* (Classiques Garnier, 1973, 2 tomes), Robert Derathé qui, comme tous les éditeurs depuis 1758, reprend cette édition, ne l'en a pas moins conservée.

[9] F. 150v, ici p. 74.

[10] C'est toujours le même qui au livre V, chapitre 10, en face de « quand cet homme n'aurait pas eu le despotisme dans le coeur, il l'aurait eu dans la tête », inscrit une note de régie correspondant parfaitement à ce que dit Montesquieu lors de sa période de doute : « otez je crois cet article ». Or cette note est elle-même barrée. S'il n'est pas possible d'attribuer la biffure à une main particulière, cela n'en correspond pas moins à ce qu'évoque Montesquieu à cette étape, « je remis les endroits que j'avois tiré ».

[11] Il est peu probable que Montesquieu ait confondu deux noms, même si le meilleur adversaire de Voltaire a été non pas Dubos, mais un autre académicien, Foncemagne (élu en 1737), qui fait paraître en 1750 une *Lettre sur le Testament politique* [...] fort convaincante (sauf aux yeux de Voltaire) ; voir L. Avezou, art. cité, p. 436 et suiv.

[12] Qu'il fréquente sinon assidûment, du moins régulièrement, depuis qu'il en a été nommé directeur en 1739 ; depuis la fin des années 1730, sans doute grâce au renouvellement d'un certain nombre de sièges, l'absentéisme s'était un peu réduit.